



## Entrepreneurs

Des rénovations bien effectuées peuvent améliorer l'apparence et augmenter la valeur de votre maison. Prendre le temps de choisir soigneusement votre entrepreneur peut vous aider à mener à bien vos projets.

### Ce que vous devez savoir :

- 1.** Établissez dès le départ **l'étendue générale de votre projet**. Changer les plans en cours de route ne manquera pas d'entraîner des coûts supplémentaires.
- 2.** Demandez à vos voisins et à vos connaissances de vous raconter leurs expériences avec l'entrepreneur que vous envisagez d'engager. Consultez aussi la « **Liste des mises en garde pour les consommateurs** » sur le site [Web.Ontario.ca/MisesEnGardeConsommateurs](http://Web.Ontario.ca/MisesEnGardeConsommateurs) pour savoir si le ministère a pris des mesures à l'encontre de cet entrepreneur.
- 3.** Demandez des estimations écrites à au moins trois entrepreneurs et comparez-les avant de prendre votre décision.
- 4.** Une fois que vous avez sélectionné un entrepreneur, assurez-vous que l'estimation est incluse dans le contrat écrit qu'il vous remet. De cette façon, l'entrepreneur ne pourra pas vous facturer **plus de 10 %** de l'estimation initiale, sauf si vous acceptez des travaux nouveaux ou différents.
- 5.** Vérifiez auprès de votre municipalité pour connaître **les permis** dont vous aurez besoin et leur prix. À moins d'indication contraire dans votre contrat, il vous incombe de vous procurer ces permis.
- 6.** **Évitez les ententes en espèces « en dessous de la table »**. Les entreprises de bonne réputation respectent toutes les exigences légales, y compris la perception et le paiement des taxes applicables.



## Posez les bonnes questions lorsque vous engagez un entrepreneur

- Puis-je avoir au moins trois références de personnes qui ont récemment fait appel à vous pour un projet similaire que vous avez réalisé?
- Fournirez-vous une **estimation écrite**?
- Le contrat indiquera-t-il de quelle **façon les litiges** seront réglés
- Combien demandez-vous généralement pour le **versement initial**? Sur quoi vous fondez-vous pour ce montant? (On recommande un maximum de 10 % du montant total du projet.)
- Allez-vous **sous-traiter** une partie du travail?

**Téléphone : 416-326-8800**

**Sans frais : 1-800-889-9768**

**ATS : 416-229-6086**

**ATS sans frais : 1-877-666-6545**

**X : @consommateuront**

**Facebook : ONconsommateur**

**Courriel : consumer@ontario.ca**



Connaissez vos droits :  
[Ontario.ca/ProtectionduConsommateur](https://Ontario.ca/ProtectionduConsommateur)



PROTECTION  
DU CONSOMMATEUR  
DE L'ONTARIO

Ontario

